



Fiscalité résidence à l'étranger

Par **ferrand**, le **04/03/2008** à **10:33**

comment se passe une régularisation de fiscalité concernant une résidence secondaire achetée à l'étranger il y a des dizaines d'années. Il n'y a jamais eu de déclaration faite en France et les impôts ont été uniquement versés dans le pays concerné.
merci

Par **dubus**, le **07/03/2008** à **10:20**

En principe, en dehors de l'ISF, la possession d'un bien à l'étranger n'a pas d'impact fiscal

le bien étant possédé depuis plus de cinq ans il n'y a pas de problèmes d'impôt sur le revenu (sauf à vérifier la convention fiscale signée entre la France et le pays concerné)

si vous êtes redevables de l'ISF et sur cette question de convention fiscale, vous devriez consulter un avocat fiscaliste qui pourra vous conseiller

cordialement

Dubus

Par **ferrand**, le **07/03/2008** à **11:26**

merci beaucoup